M. Le Président : Jean-Guy CORNU | Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes

CLISSON SÈVRE&MAINE l'AGGLO

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 24 avril 2023

04.2023-18	**CYCLE DE L'EAU** **OBJET : Constitution d'une servitude – Poste de refoulement du lotissement du Jardin de la Caffine – Monnières et bassin de rétention**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code civil, et notamment ses articles 637 à 710,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du lotissement cité en objet durant l'année 2016, un poste de refoulement a été construit sur la parcelle cadastrée n°AC 544 à Monnières, ainsi qu'un bassin de rétention sur la parcelle cadastrée n°ZC 223,

Considérant que ce poste de refoulement, rétrocédé à la commune de Monnières à l'issue des travaux, fait désormais partie du patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo, compétente en matière d'assainissement depuis le 1er janvier 2020,

Considérant que le bassin de rétention ci-dessus mentionné recueille non seulement les eaux pluviales des habitations du lotissement du Jardin de la Caffine, mais également d'autres habitations situées sur la commune de Monnières ; qu'au vu de ces éléments, il revient à Clisson Sèvre et Maine Agglo d'en assurer la gestion et la surveillance,

Considérant qu'afin d'assurer l'accès des services de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de ses prestataires aux parcelles précitées, il est nécessaire de conclure avec l'association syndicale du lotissement Le Jardin de la Caffine une servitude de passage,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la constitution d'une servitude de passage concernant les parcelles cadastrées n°AC 544 et N°ZC 223 ainsi que les parcelles attenantes cadastrées n°AC 536, AC 541, AC 542, AC 543 et n°ZC 224, ZC 225 et ZC 266 situées sur la commune de Monnières, afin de permettre l'accès des agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de ses prestataires au poste de refoulement et bassin de rétention qui s'y trouvent, en vue de leur gestion et de leur entretien.

ARTICLE 2 : de signer, ou d'autoriser tout représentant habilité à signer, tous documents liés à la présente servitude.

ARTICLE 3 : que cette servitude est conclue entre l'Association Syndicale du Lotissement Le Jardin de Caffine et Clisson Sèvre et Maine Agglo à titre gratuit, et sans limitation de durée.

Publication sur le site internet le : 09/05/2023

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorièr
« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230502-2-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-05-2023
Publication le : 02-05-2023